

*Fondation des œuvres sociales de
l'association patronale des industries de
l'Arc-Horloger (apiah)*

La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision

01.01.2025 – 31.12.2025

COMPTES ANNUELS 2025

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION sur le contrôle restreint

au Conseil de Fondation de la Fondation des œuvres sociales de l'Association patronale des industries de l'Arc-horloger (apiah), La Chaux-de-Fonds

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la fondation des œuvres sociales de l'Association patronale de industries de l'Arc-horloger (apiah) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels, puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Fiduciaire Horlogère Suisse SA

Xavier Durini
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Dominik Borner
Expert-réviseur agréé

La Chaux-de-Fonds, le 27 février 2026

Annexes : Bilan, compte de résultat et annexe

Bilan

	31.12.2025		31.12.2024		Écart	
		%		%		%
ACTIF						
Avoirs bancaires	124 153		170 277		-46 124	
Trésorerie	124 153	10.6	170 277	16.2	-46 124	-27.1
Créances à court terme						
Débiteur AFC	9 759		4 595		5 164	
c/c Office social de l'apiah	648		807		-159	
Créances à court terme	10 407	0.9	5 402	0.5	5 005	92.6
Actifs de régularisation	75 508		18 200		57 308	
Actifs de régularisation	75 508	6.5	18 200	1.7	57 308	314.9
ACTIF CIRCULANT	210 069	18.0	193 879	18.4	16 189	8.4
Titres	1 135 966		1 019 202		116 764	
Réserve fluctuation valeur titres	-175 760		-160 760		-15 000	
Immobilisations financières	960 206	82.0	858 442	81.6	101 764	11.9
ACTIF IMMOBILISÉ	960 206	82.0	858 442	81.6	101 764	11.9
ACTIF	1 170 275	100.0	1 052 321	100.0	117 954	11.2

Bilan

	31.12.2025		31.12.2024		Écart	
		%		%		%
PASSIF						
c/c apiah (association)	187 825		70 651		117 174	
Autres dettes à court terme	187 825		70 651		117 174	
Salaires à payer	5 119		5 119		-	
Autres dettes à court terme	5 119	0.4	5 119	0.5	-	-
Passifs de régularisation	6 000	0.5	6 000	0.6	-	-
Capitaux étrangers à court terme	198 944	17.0	81 770	7.8	117 174	143.3
CAPITAUX ÉTRANGERS	198 944	17.0	81 770	7.8	117 174	143.3
Capital au 01.01	842 741		842 741		-	
Résultat reporté	127 810		125 904		1 906	
Résultat de l'exercice	780		1 906		-1 126	
<i>Capital au 31.12</i>	<i>971 331</i>		<i>970 551</i>		<i>780</i>	
CAPITAUX PROPRES	971 331	83.0	970 551	92.2	780	0.1
PASSIF	1 170 275	100.0	1 052 321	100.0	117 954	11.2

Compte de résultat

	2025		2024		Écart	
		%		%		%
Produits de l'Office social	9 880		10 963		-1 083	
Souscripteurs	60 500		54 500		6 000	
Dons	59 196		97 141		-37 946	
Recettes diverses	-		3 075		-3 075	
Produits de l'activité	129 576	100.0	165 680	100.0	-36 104	-
Salaires et traitements Office social	-148 824		-140 169		-8 655	
Frais de salaires	-148 824	-114.9	-140 169	-84.6	-8 655	-30.3
CHARGES DE PERSONNEL	-148 824	-114.9	-140 169	-84.6	-8 655	-30.3
Locaux	-11 415		-11 415		-	
Frais de déplacement	-		-167			
Assurances-choses, droits et taxes	-645		-1 055		410	
Frais de bureau	-480		-480		-	
Frais informatiques	-4 383		-8 143		3 760	
Charges de l'Office social	-159		-205		46	
Autres frais d'administration	-8 471		-7 038		-1 433	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-25 554	-19.7	-28 503	-17.2	2 949	-2.5
RESULTAT DES ACTIVITES	-44 802	-34.6	-2 993	-1.8	-41 809	-32.8

Frais postaux et bancaires	-4 431		-4 148		-284	
Différences de change	-415		-		-415	
Charges financières	-4 847	-3.7	-4 148	-2.5	-699	-1.2
Revenus sur titres et intérêts	17 455		14 471		2 984	
Différences de change	-		159		-159	
Gains sur titres non réalisés	56 764		44 416		12 348	
Variation de la réserve sur titres	-15 000		-50 000		35 000	
Produits financiers	59 219	45.7	9 046	5.5	50 173	40.2
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION AVANT IMPÔTS	9 570	7.4	1 906	1.2	7 664	6.2
Charges exceptionnelles	-4 441		-		-4 441	
Résultat exceptionnel, unique ou hors période	-4 441	-3.4	-	-	-4 441	-3.4
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS (EBT)	5 130	4.0	1 906	1.2	3 224	2.8
Impôts directs	-4 350	-3.4	-	-	-4 350	-3.4
Résultat de l'exercice	780	0.6	1 906	1.2	-1 126	-0.5

Annexe

1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Ne sont mentionnées dans cette annexe que les rubriques applicables aux comptes annuels de la Fondation. Les autres informations prévues par la loi, superflues ou dénuées de sens dans le cas présent sont ignorées.

2. Dénomination

Lors de la séance du 10 juillet 2012, il a été approuvé de changer le nom de la Fondation. La nouvelle entité est : Fondation des œuvres sociales de l'Association patronale des industries de l'Arc-horloger (apiah). L'inscription au registre du commerce est effective, selon publication dans la feuille officielle suisse du commerce, en date du 7 décembre 2012. De plus, lors de cette même séance, il y a été approuvé de procéder au changement de nom de l'Office social. Ce dernier se nomme : Office social de l'apiah.

3. Forme juridique et but de la Fondation

La Fondation a pour but :

A) D'organiser ou de soutenir financièrement un service social polyvalent chargé de venir en aide principalement au personnel travaillant ou ayant travaillé dans les entreprises membres de l'association patronale, aux membres de leurs familles, à leurs survivants ainsi que, dans la mesure du possible, à la population du canton en général.

B) D'apporter une aide financière, complémentaire de celle consentie par les membres eux-même de l'Association patronale, à des œuvres de pure utilité publique, telles qu'hôpitaux, œuvre en faveur de l'enfance et de la vieillesse, œuvre de la Soeur visitante et autres œuvres de bienfaisance, cette énumération n'étant pas limitative.

C) D'une manière générale, de contribuer à l'amélioration du sort du personnel des entreprises intéressées et de leurs familles.

4. Statuts

Statuts du 18 octobre 2012.

5. Organisation

Présidente	Mme Nicole Aquilon	collective à deux
Vice-présidente :	Mme Séverine Favre	collective à deux
Secrétaire-comptable :	Mme Johanna Oberli-Kornmayer	collective à deux
Membres :	M. Stéphane Mollier	sans droit
	M. Sylvain Schwab	sans droit
	M. Léonard Petit-Jean	sans droit
	Mme Coralie Engisch (Todeschini)	sans droit

Les membres du conseil n'ont reçu aucune rémunération ou indemnité directe ou indirecte.

6. Organes

Organe de révision :

Fiduciaire Horlogère Suisse SA, succursale de La Chaux-de-Fonds

Organe de surveillance :

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, As-So à Lausanne

7. Principes comptables et principes d'évaluation

Principes de base

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes au Code des obligations ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Fiscalité de la Fondation

A compter de l'exercice 2024 la fondation n'est plus exonérée fiscalement. Cette décision de l'autorité cantonale avait été prise après la clôture des comptes de l'exercice 2024 ce qui explique les charges exceptionnelles 2025 qui se composent uniquement d'impôts en lien avec la clôture 2024. La décision de l'autorité fiscale est motivée par le fait que les conditions d'intérêt général et le désintéressement ne sont pas réalisées par la fondation.

Portefeuille de titres

Les titres sont évalués selon le principe de la valeur boursière. Une réserve de fluctuation de valeur intitulée "Réserve sur titres" figure à l'actif du bilan. Le taux se situe à 16.00% comme au 31 décembre 2023. Le portefeuille "titres" est placé auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise.

8. Prestation effectuée par la Fondation

Durant cet exercice, aucune prestation n'a été effectuée par la Fondation. Les charges relatives à cette période concernent exclusivement la gestion de l'Office social de l'apiah.

9. Office social de l'apiah

De par son activité, l'Office social de l'apiah dépendant de la Fondation gère des fonds à titre fiduciaire pour les comptes de ses clients. Ces comptes sont présentés sous la désignation "bilan de l'Office social de l'apiah" et font l'objet de contrôles approfondis par l'organe de révision sur la base de sondage.

10. Catégories de placements

montant au
31.12.2025

Montants en espèces et créances contre un débiteur (art. 53 al.1 / art. 54 / art. 55 let e)	
Montant en espèces et créances contre un débiteur ayant son siège ou son domicile en Suisse, mais à raison de 10% au plus par débiteur (sauf exceptions art. 54 al.2 OPP2).	207 349
Montant en espèces et créances contre un débiteur (10% au plus par débiteur), en devises étrangères sans couverture du risque de change.	2 720
Total montants en espèces et créances contre un débiteur	210 069
Biens immobiliers (art. 54b / art. 55 let c)	
En Suisse: biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, constructions en droit de superficie et terrains à bâtir. (Maximum 5% de la fortune globale par objet)	
A l'étranger: biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, constructions en droit de superficie et terrains à bâtir. (Maximum 5% de la fortune globale par objet)	
Total des biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, des constructions en droit de superficie et terrains à bâtir	0
Actions, bons de participation, autres titres similaires (art. 53 al.1 let d / art. 55 let b / art. 55 let e)	
En CHF: actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives. (Maximum 5% de la fortune globale par société)	1 135 966
En monnaies étrangères: actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives. (Maximum 5% de la fortune globale par société)	0
Total des actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives.	1 135 966
Placements alternatifs (Hedge funds, matières premières, etc...) (art. 53 al. 1 let e / art. 55 let d / art. 55 let e)	
Placements alternatifs	0
Autres actifs (stocks, mobilier, véhicules, etc...)	
Autres positions à l'actif - provision fluctuation cours s/titres	-175 760
Total des actifs en monnaies étrangères	2 720
Total de l'actif	1 170 275

La Fondation n'étant pas une fondation à but de prévoyance, elle n'est pas soumise à l'OPP2. Le Conseil de Fondation confirme que l'allocation d'actifs permet la réalisation des buts de la Fondation.